

INFO PRESSE

Des aides ciblées pour les entreprises de transport domestique

Alors que la crise des matières premières continue d'avoir des conséquences sur l'économie calédonienne, le gouvernement poursuit ses travaux pour en limiter les impacts sur la population.

Dans le secteur du transport domestique, le gouvernement a invité le 11 mai les entreprises de transport public terrestre, aérien et maritime qui interviennent sur les trois provinces, afin d'évaluer les conséquences d'une augmentation du coût du carburant sur leurs comptes et leurs tarifs.

Dès lors, le gouvernement et les directions techniques concernées ont répertorié les leviers qui permettraient de limiter l'impact de la hausse du prix du carburant.

Les mesures d'aides envisagées diffèrent selon la situation de chaque entreprise de transport :

- les sociétés de transport comme le SMTI (RAI) et le SMTU vont pouvoir bénéficier des dernières mesures votées par le Congrès sur la réduction des taxes pour éviter la hausse du prix à la pompe ;
- la Sudiles (Betico), Aircal, Air Loyauté, la société Yalap Bélep (Seabreeze) bénéficiant déjà d'une exonération de taxes sur le carburant risquent de devoir répercuter l'augmentation du carburant sur leurs tarifs, en l'absence de mesures compensatoires. Différentes mesures sont à l'étude pour répondre à la situation particulière de ces sociétés.

Le gouvernement a rencontré à nouveau ces entreprises, le 2 juin, pour leur présenter différents moyens permettant de compenser, en tout ou partie, les augmentations du prix du carburant.

À ce stade, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie précise qu'aucune décision d'augmenter les tarifs du transport aérien et maritime domestique, n'a été prise.

* *
*